



**DELEGUES EN EXERCICE : 28**

**NOMBRE DE PRESENTS : 22**

**NOMBRE DE VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 décembre, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

**PRESENTS :**

Messieurs DUCOUT – BEYRAND – BODINEAU - CELAN - CHIBRAC – GARRIGOU - GASTEUIL – LANGLOIS – PROUILHAC – PUJO - QUINTANO – QUISSOLLE – ZGAINSKI

Mesdames – BETTON - BINET - BOUSSEAU – BOUTER – ETCHEVERS — HANRAS - MOREIRA - PENARD – SIMIAN

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur BABAYOU  
Madame COMMARIEU  
Madame ROUSSEL

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur RECORs à Monsieur PROUILHAC  
Madame REMIGI à Monsieur LANGLOIS  
Madame SILVESTRE à Monsieur PUJO

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur PROUILHAC est désigné comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur PROUILHAC qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 septembre est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2024 -  
DÉLIBÉRATION N° 2024/6/23.

Réf 9

**OBJET : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ADHESION AU**  
**RESEAU MANACOM - AUTORISATION**

Monsieur GARRIGOU expose,

L'exercice par une collectivité locale de sa compétence en matière de développement économique revêt une importance essentielle dans la construction de la dynamique économique de son territoire. En investissant la sphère économique, la collectivité s'engage activement à stimuler la croissance locale et la création d'emplois tout en veillant à essayer de renforcer la cohésion sociale. Cette compétence nous permet non seulement de mettre en place des politiques et des actions ciblées propices à l'innovation et à la diversification économique dans le but de soutenir aussi bien nos entreprises que d'attirer de nouveaux investisseurs.

Considérant ainsi :

- L'importance des entreprises locales dans la création d'emplois, le dynamisme économique et la pérennité de notre tissu social ;
- Les risques et difficultés rencontrés par les acteurs du commerce et de l'artisanat local dans un contexte défavorable (inflation, accroissement du taux de mise en redressement et liquidation, parts de marché prises par le e-commerce, etc.) pouvant engendrer de la vacance commerciale, impacter l'emploi local et la disparition de services de proximité ;
- La volonté de notre Communauté de Communes de préserver un environnement favorable à l'entrepreneuriat et le maintien de son activité économique locale pour ses usagers.

Il nous semble alors indispensable de tisser des liens étroits avec les différents et principaux acteurs locaux de l'écosystème entrepreneurial dont le réseau des Managers de Commerce (MANACOM) est partie intégrante.

Dans le détail et pour rappel, le réseau MANACOM issu et animé par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) fédère les acteurs sur la région Nouvelle-Aquitaine, de toutes tailles et aux enjeux variés : collectivités, offices de commerce et d'artisanat, offices de tourisme et de commerce.

MANACOM a pour objectif d'aider les développeurs économiques, managers du commerce, de centre-ville et autres collaborateurs en charge du commerce sur les territoires à renforcer la dynamique commerciale, prévenir la vacance des locaux, maintenir une veille économique et renforcer l'attractivité commerciale des centres-villes.

Pôle d'échanges, de réflexion et de formation animé par une équipe référente dédiée, des rencontres et ateliers entre développeurs économiques sont organisés mensuellement (cafés thématiques trimestrielle, journée d'information et de veille réglementaire, visites terrain pour étude de cas spécifique, conférences, formations aux outils, publications collectives) afin de renforcer les connaissances et compétences destinées à accompagner et dynamiser les acteurs du commerce et de l'artisanat local dans leur évolution pour accroître leur visibilité.

Il vous est proposé d'adhérer en 2025 à **MANACOM** pour un montant de **500 €** (EPCI de plus de 30 000 hbts et inférieure à 50 000 hbts).

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** l'adhésion à MANACOM pour 2025, pour un montant de 500 €
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT

LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
Laurent PROUILHAC



Le Président



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 20/12/2024  
et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 23/12/2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.